



Dans ce numéro :

- L'Académie Québécoise du Théâtre**
- Festival mondial des arts pour la jeunesse**
- Modification des lois sur le statut de l'artiste**
- Les négos**
- Saviez-vous que...**
- Nouveaux membres**
- Vacances**

L'Académie Québécoise du Théâtre

L'Assemblée générale de l'AQT (Académie Québécoise du Théâtre) s'est tenue le 13 juin dernier à la salle Fred-Barry. L'APASQ et les autres membres présents y ont entre autres discuté du programme de promesse de prêts au bénéfice de l'AQT nouvellement instauré ainsi que du Gala des Masques à venir. Le constat est évident : l'arrivée de la nouvelle directrice générale, Madame Danielle Chayer, a provoqué un renouveau au sein de l'Académie et ce, pour le mieux. En effet, étant donné le déficit important auquel est soumise l'Académie, soit 140 000 \$, la direction a dû trouver un moyen de résoudre le problème. La mise en place d'un programme de prêts permettra peut-être de sauver l'organisme en convertissant le déficit en dette. Son fonctionnement est simple. Un organisme ou un individu verse un montant à l'AQT pour une période se situant entre 5 et 10 ans. Ce prêt, accompagné d'intérêts, sera remboursé au terme de l'entente. L'AQT doit détenir une mise de fonds de 25 000 \$ d'ici le 30 juin 2005 pour obtenir l'appui de partenaires équivalent à 140 000 \$. L'APASQ met à la disposition de l'Académie 500 \$. Si vous souhaitez participer au maintien de l'AQT, n'hésitez pas à contacter l'Académie au (514) 272-4252 ou l'APASQ au (514) 523-4221. L'un ou l'autre des organismes vous fournira la documentation requise afin d'effectuer votre prêt. De plus, la douzième édition du Gala des Masques a été fixée au 18 décembre 2005. Le grand bal organisé pour financer l'AQT se tiendra la même journée que le gala. Cette année, ces événements se dérouleront au Studio 42 de la Société Radio-Canada. La direction artistique du gala a été confiée à René-Richard Cyr.

Festival mondial des arts pour la jeunesse

Du 20 au 30 septembre 2005 se tiendra à Montréal le 15^e Congrès et festival mondial des arts pour la jeunesse. Cet événement est organisé en collaboration par ASSITEJ Canada (Association internationale des théâtres pour l'enfance et la jeunesse) et le Festival international Les Coups de Théâtre. Tous les trois ans, le volet international de l'ASSITEJ tient une grande fête des arts

pour la jeunesse. La première édition de cette manifestation se déroulait en 1966 à Prague. Cette année, la 15^e édition se tiendra à Montréal dans une vingtaine de lieux dont l'Agora de la danse, la TOHU, la Maison Théâtre, le théâtre Espace Libre et l'Usine C. Une trentaine de spectacles sera présentée pendant les 10 jours du festival. Cet événement d'envergure internationale a reçu le soutien officiel de l'UNESCO. Les organisateurs ont en effet appris dernièrement que le directeur général de l'UNESCO, Monsieur Koïchiro Matsuura, accorde au festival et au congrès l'honneur d'être présenté sous le haut patronage de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les formulaires d'inscription ainsi que les détails se trouvent sur www.montreal-2005.com.

Modification des lois sur le statut de l'artiste

Les gouvernements fédéraux et provinciaux consultent depuis les dernières années les associations d'artistes afin d'améliorer les lois sur le statut de l'artiste. Au Québec, le plan d'action déposé par la Ministre Line Beauchamp, « Pour mieux vivre de l'art », a permis de mettre en place un comité permanent dédié à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et un secrétariat permanent à la condition socio-économique des artistes. Diverses associations d'artistes y siègent de façon permanente ou ad hoc. C'est avec plusieurs autres associations d'artistes telles que l'AQAD (Association québécoise des auteurs dramatiques), la SPACQ (Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec), le RAAV (Regroupement des artistes en arts visuels du Québec) et l'AQTIS (Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son) que l'APASQ assure ses représentations en comité ad hoc.

Le regroupement des associations d'artistes a également choisi de réunir ses ressources afin d'établir les dispositions et les fonctionnalités de ce qui constituerait le système collectif d'assurance santé pour les artistes. L'analyse de la situation de chacun des métiers et donc, de l'ensemble des artistes, permettra de justifier la cotisation minimale à payer et les besoins de cette clientèle. Un actuaire en assurances collectives, Monsieur Guy Rivest, a été mandaté par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) afin de faire des recommandations pour ce régime. Ce regroupement des associations, dont fait partie l'APASQ, continue de se réunir environ une fois par mois.

Au niveau fédéral, la Ministre Liza Frulla de Patrimoine Canada suggère des modifications majeures en ce qui concerne le droit d'auteur. Par voie de communiqué, Michel Beauchemin, secrétaire de l'AQAD et coordonnateur du DAMI© (Droits d'auteur/ Multimédia-Internet / Copyright) ont exprimé leur désaccord face à l'intention de Patrimoine Canada de libérer les institutions du paiement des droits d'auteur pour l'utilisation d'œuvres sur Internet à des fins éducatives. En effet, le gouvernement fédéral a exprimé sa volonté d'autoriser les écoles à numériser et distribuer gratuitement sur Internet les textes des auteurs. Cette modification de loi entraînerait un recul immédiat des droits et des acquis des auteurs, concepteurs et autres artistes.

Les négos

Le projet de convention collective en négociation depuis trois ans avec Carbone 14 a finalement été signée la semaine dernière. À partir de maintenant, toutes les productions de Carbone 14 sont soumises aux normes et aux dispositions de cette nouvelle entente collective.

Les négociations avec l'ADISQ se poursuivent. Les parties se sont rencontrées le 10 juin 2005. Le 15 avril dernier, l'APASQ avait reçu une contre-proposition de l'ADISQ. Du point de vue monétaire, cette proposition s'inspirait grandement de l'entente déjà convenue entre l'ADISQ et la Guilde des musiciens. Les cachets minimums (12 \$ l'heure) et autres montants proposés, vous vous en doutez, ne répondaient absolument pas aux attentes de l'APASQ. De plus, l'ADISQ souhaite obtenir la cession des droits d'auteurs de l'artiste. L'APASQ et la grande majorité des membres consultés n'appuient pas ce type de procédé qui élimine tout droit des artistes sur leurs propres conceptions et qui est trop souvent utilisé de façon abusive, voire imposé comme une condition incontournable par les producteurs. Elle propose plutôt une licence de droits qui limiterait dans le temps et l'espace les droits d'auteurs. La prochaine rencontre avec l'ADISQ est fixée au mois de septembre. D'ici là, l'APASQ aura présenté par écrit ses réactions à l'ADISQ.

La prochaine rencontre entre TAI et l'APASQ est prévue le 29 juin 2005. Théâtres associés inc. doivent être en mesure de nous fournir une réponse globale sur les clauses normatives de l'entente à ce moment. Ils ont déjà annoncé ne pas être en mesure de nous revenir sur les demandes monétaires avant l'automne.

Le 16 juin s'est tenue une rencontre entre PACT (Professional Association of Canadian Theatres) et l'APASQ. Une entente de principe a été convenue entre les parties. Ses principales dispositions sont les suivantes. Les cachets minimums se fixent selon les catégories de spectacle : les théâtres jeune public de tournée scolaire, les théâtres jeune public résidents ou ceux dont la capacité de salle se situe entre 1 et 199 places ainsi que les théâtres de 200 places et plus. Pour toutes les catégories, le cachet minimum est fixé à 900 \$ pour une semaine de travail de 40 heures, avec un nombre de semaines garanties selon la catégorie de spectacle définie plus haut. Ce nombre de semaine garantie ne constitue qu'un minimum et peut-être négocié à la hausse. Toutefois, fait important à retenir, le nombre de semaine et le cachet négociés ne constituent jamais un plafond et doivent être ajustés à la fin de la production selon le temps effectivement consacré à la production. Le tarif horaire, quant à lui, est établi à 30 \$. Les redevances pour les droits d'auteur sont versées selon un pourcentage se situant entre 0,75 % et 2 % du cachet et ce, dès la première représentation pour 15, 20 ou 30 représentations garanties. Le producteur doit verser 7 % de la rétribution totale à la Caisse de sécurité des arts de la scène de l'artiste. L'APASQ convoquera ses membres au mois d'août afin d'entériner l'entente de principe. L'objectif est que la convention avec PACT soit effective à partir du 1^{er} septembre 2005.

Saviez-vous que...

Les cachets minimums établis par les conventions collectives signées avec TAI et l'APTP sont déterminés entre autres par la capacité de salle où sont prévues les représentations couvertes par le cachet. La capacité de salle constitue en fait le nombre de sièges et non de billets pouvant être vendus. Il est important de savoir que la capacité de salle ne change pas selon la disposition de la salle. Ainsi, un contrat signé dans un théâtre dont la capacité de salle dépasse 500 places ne peut être négocié avec un cachet dont les minimums établis se situent pour une capacité de salle moindre et ce, même si la disposition de la salle prévoit un moins grand nombre de places, à moins qu'une demande de dérogation ne soit effectuée. Pour connaître les capacités de salle des théâtres, n'hésitez pas à contacter l'APASQ.

Nouveaux membres

L'APASQ souhaite la bienvenue à ses nouveaux membres. Le 8 juin dernier, lors de la réunion du conseil d'administration, les concepteurs suivants ont adhéré à l'Association :

Charline Boulerice, membre actif, 256

Diplômée de l'Université Concordia en Design pour le Théâtre, Charline travaille principalement comme conceptrice et assistante à la conception des costumes. Dernièrement, elle a assisté Marie Chantale Vaillancourt à la conception des costumes pour les productions *KÀ*, du Cirque du Soleil, et *Comme en Alaska* présentée au Théâtre de Quat'Sous.

Valérie Gomes, membre adhérent, 255

Valérie est diplômée en Théâtre-production, profil décor et costumes de l'Option-Théâtre du collège Lionel-Groulx depuis cette année. Dans le cadre de ses études, elle a entre autres conçu les décors et les accessoires de *L'ABC de Jean Tardieu* dans une mise en scène d'Alice Ronfard. Sur la scène professionnelle, elle conçoit les costumes et assiste à la conception des décors de la pièce *Les envahisseurs* présentée par Le Petit Théâtre DuNord cet été.

Valérie Lefrançois, membre adhérent, 254

Récemment diplômée de l'Option-Théâtre du collège Lionel-Groulx en gestion et techniques de scène, Valérie se spécialise en conception d'éclairage et en régie. Elle a entre autres conçu les éclairages pour *L'école des bouffons* dans une mise en scène de Clément Cazalais, au collège Lionel-Groulx. Elle a également conçu les éclairages de quelques événements au Théâtre de Verdure dans le cadre d'un stage. Cet été, il sera possible d'admirer sa conception d'éclairage pour la pièce *Les envahisseurs*, dans une mise en scène de Benoit Vermeulen au Petit Théâtre DuNord.

Valérie Lévesque, membre adhérent, 260

Valérie travaille depuis quelques années comme costumière, habilleuse, assistante et conceptrice de costumes. Elle est diplômée du Cégep de Saint-Hyacinthe en production théâtrale et du Collège LaSalle en design de mode. Dernièrement, elle a conçu les costumes pour la pièce *Les Amazones*, présentée au Théâtre des Grands Chênes, mise en scène par Monique Duceppe. Elle assiste régulièrement François Barbeau dans la conception de costumes.

Geneviève Lizotte, membre actif, 259

Diplômée du Cégep de Saint-Hyacinthe en technique de production depuis quelques années, Geneviève a entre autres conçu les décors pour la création *King Dave* au Théâtre Prospero, dans une mise en scène de Christian Fortin. Elle travaille actuellement sur les décors et les costumes de *Ubu roi* mis en scène par Marc Béland présenté à la Place des Arts dès l'automne. À l'hiver 2006, il sera possible d'admirer son travail de conception de décors au TNM pour la pièce *Le Malade imaginaire*, mise en scène par Carl Béchard.

Pierre-Étienne Locas, membre adhérent, 258

Pierre-Étienne est diplômé de l'École nationale de théâtre du Canada depuis cette année. Dans le cadre de ses études, il a entre autres conçu les décors et les costumes pour la pièce *Et vaguement je pense, et je m'endors* dans une mise en scène d'Éric Jean ainsi que les décors pour *The Honest Whore*, mis en scène par Peter Hinton. Dès l'automne, nous pourrons voir ses conceptions de décors, de costumes et d'accessoires entre autres au Théâtre de Quat'Sous, au Théâtre d'Aujourd'hui ainsi qu'à l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal. Au mois d'octobre, *La chanson de Colima*, mis en scène par Éric Jean, sera présenté au Mexique dans le cadre d'un échange culturel. Il a conçu les décors, les costumes et les accessoires pour cette production.

Nicolas Ricard, membre actif, 257

Depuis plusieurs années, Nicolas évolue dans le domaine des arts de la scène en tant que concepteur d'éclairages, de directeur technique et d'enseignant à l'École nationale de théâtre du Canada. Parmi ses nombreuses conceptions, on compte *Cabaret neiges noires* avec le Théâtre Il va sans dire dans une mise en scène de Dominique Champagne, *Le Nozze di Figaro* présenté à l'Université de Montréal, mis en scène par Benoît Brière ainsi que *Le Pont* présenté à la Compagnie Jean-Duceppe dans une mise en scène de Guy Sprung.

Vacances

Les bureaux de l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec seront fermés à partir du vendredi 15 juillet et ce, jusqu'au vendredi 5 août, pour la période estivale. Nous serons de retour, à votre disposition, dès le lundi 8 août 2005.

Source : Josiane Fontaine-Zuchowski

